

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE FORT-DE-FRANCE

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
PALAIS DE JUSTICE
97262 FORT-DE-FRANCE
TEL 05.96.48.41.41

RECEPISSE DE DEPOT

CABINET CONSULTANTS SERVICES

30 lotissement la Martienne
97240 François

V/REF :

N/REF : 82 B 154 / 2013-A-4953

Le Greffier du Tribunal Mixte de Commerce DE FORT-DE-FRANCE certifie qu'il a reçu le 10/12/2013, les actes suivants :

Divers

- EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE DELIBERATION DU COMITE DE DIRECTION DU
4/11/2013

Concernant la société

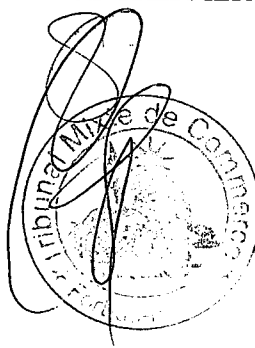
SOCIETE COMMERCIALE D'INFORMATIQUE ET DE PARTICIPATION
Société par actions simplifiée
Zone Industrielle - place d'Armes
97232 Le Lamentin

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2013-A-4953 le 10/12/2013

R.C.S. FORT DE FRANCE TMC 325 400 943 (82 B 154)

Fait à FORT-DE-FRANCE le 10/12/2013,

LE GREFFIER





ENVOI EN GED

**GREFFE DU
TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE FORT-DE-FRANCE
TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
PALAIS DE JUSTICE
97262 FORT-DE-FRANCE
TEL 05.96.48.41.41**

**SOCIETE COMMERCIALE
D'INFORMATIQUE ET DE PARTICIPATION**

Zone Industrielle - place d'Armes
97232 Le Lamentin

Date Chrono : 10/12/2013

Type de document : Dépôt d'acte RCS

N° de Gestion : 82 B 154

N° de dépôt : 2013A4953

Siren : 325 400 943



GED00052442

13A H953

**SOCIÉTÉ COMMERCIALE D'INFORMATIQUE ET DE PARTICIPATION
(SOCIPAR)**

Société par actions simplifiée au capital de 1.680.208 euros

Siège social : Zone Industrielle de la Place d'armes

97232 LE LAMENTIN

R.C.S. : FORT-DE-FRANCE – SIREN 325 400 943

EXTRAIT DU

PROCÈS-VERBAL DE DÉLIBÉRATION DU COMITÉ DE DIRECTION

DU 4 NOVEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le quatre novembre à huit heures, les membres du Comité de direction de la société SOCIPAR se sont réunis au siège social sur convocation de leur Président.

Sont présents :

Monsieur Hubert AUBÉRY, Président,
Monsieur Bertrand AUBÉRY, Directeur Général,
Monsieur José AUBÉRY.

La réunion est présidée par Monsieur Hubert AUBÉRY, Président, conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts.

Le Président constate que tous les membres du Comité de direction étant présents, celui-ci peut valablement délibérer.

I - NOMINATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Président rappelle aux membres du Comité de direction, qu'ayant l'intention de faire valoir ses droits à la retraite avec effet à compter du 1^{er} novembre 2013, Monsieur José AUBÉRY a démissionné de ses fonctions de Directeur Général avec effet à compter du 31 octobre à minuit.

Il propose de renommer à nouveau Monsieur José AUBÉRY en qualité de Directeur Général, et ce, à compter de ce jour, mais en limitant ses attributions et son domaine d'intervention. Alors qu'il s'occupait jusqu'au 31 octobre 2013 du secteur immobilier et du secteur de l'automobile du groupe SOCIPAR, ce dernier secteur représentant la plus grande partie du

chiffre d'affaires réalisé par le groupe, Monsieur José AUBÉRY n'interviendra désormais que dans le secteur immobilier.

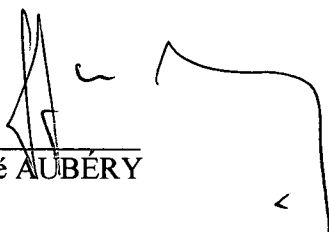
Le Comité de direction désigne à l'unanimité Monsieur José AUBÉRY en qualité de Directeur Général qui sera en charge de l'activité immobilière du groupe.

Il est rappelé que, conformément aux statuts de la société SOCIPAR, il aura le pouvoir de représenter la Société à l'égard des tiers.

Le Comité de direction confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de faire procéder aux formalités consécutives relatives à cette nomination, et notamment pour demander une inscription modificative au registre du commerce et des sociétés.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, conformément aux statuts par au moins deux de ses membres.


José AUBÉRY


Hubert AUBÉRY